



Communiqué de presse

Paris, le 23 octobre 2018

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) alerte sur la situation de QUDOS INSURANCE, société d'assurance agréée au Danemark

Dans un communiqué de presse du 18 octobre dernier (cf. lien ci-dessous), la société d'assurance QUDOS INSURANCE, agréée au Danemark, a informé le public de sa décision d'arrêter toute nouvelle souscription de contrats d'assurance, à effet immédiat.

En conséquence de cette décision, les intermédiaires d'assurance ne doivent pas continuer à commercialiser en France les contrats de QUDOS INSURANCE.

QUDOS INSURANCE a commercialisé en France, sous le régime de la libre prestation de services, des contrats d'assurance à des résidents français, notamment dans le domaine de l'assurance construction / responsabilité civile décennale et de l'assurance responsabilité civile - véhicules terrestres automoteurs.

L'ACPR rappelle aux intermédiaires d'assurance qui ont commercialisé ces contrats qu'il leur revient de répondre aux questions de leurs clients sur les conséquences éventuelles de la décision de QUDOS INSURANCE sur la gestion de leur contrat, en se rapprochant au besoin de cet assureur.

Communiqué de QUDOS INSURANCE :

<http://www.qudosinsurance.dk/wp-content/uploads/2018/10/NNA-Qudos-Press-Release.pdf>

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00